

Feuille de route de l'ACIL concernant la relève en Faculté des lettres

Telle que résultant de la discussion de ses membres lors de l'AG du 20 novembre 2017

Ce sujet est difficile à traiter, car nous sommes dans le flou pour le moment. Plusieurs situations ont été repérées à différents niveaux qui peuvent éventuellement demander une discussion à large échelle.

Le but de cette « feuille de route » est modeste : **identifier les enjeux** d'une politique de la relève à la Faculté des lettres. Elle ne consiste en aucun cas dans une prescription de mesures à prendre.

1. La Faculté des lettres a sans doute la responsabilité de prendre en charge la formation de la relève à Lausanne et de ne pas se reposer entièrement sur le FNS, dont les outils changent. On se pose la question du nombre de postes institutionnels existant au niveau doctoral (AD) *et* post-doctoral (MA et 1A).
2. Concernant les postes post-doctoraux, il a pu apparaître qu'ils étaient dans certaines Sections régulièrement attribués à des docteur·e·s de l'UNIL. Cette relève *à la sortie du Master et du doctorat du moins* peut sous certains aspects paraître assez peu armée pour résister à concours international (elle n'a en tout cas que peu de chances de remporter un concours ailleurs — en France particulièrement, étant donné le fait que nous ne fonctionnons pas avant l'Université sur la base de concours nationaux [agrégation, *etc.*] et de classements). On gagne à se demander si oui ou non l'on veut valoriser le doctorat de l'UNIL lors des mises au concours, dans quelle mesure, et comment.
3. Assurer à la relève une place dans la recherche, c'est lui permettre d'obtenir des postes qui prévoient du temps de recherche suffisant, notamment pour la publication de la thèse voire d'un second livre, mais aussi des enseignements diversifiés. Les différences de profil des postes (MA ou PAD, p.ex.) importent lorsqu'on veut créer un poste de relève.
4. Les concours ne sont pas toujours adaptés aux cahiers des charges des postes et aux possibilités de stabilisation/promotion éventuelles. On s'est demandé dans quelle mesure un poste avec des enseignements pourrait p.ex. être attribué sur la base d'une leçon et d'un syllabus de cours.
5. Les concours ne sont pas tous aussi transparents que souhaité (MA et PAD). Quels sont les gains et les pertes d'une telle opacité ?
6. La relève se pense à 3 niveaux *en même temps* au moins :
 - a. l'obtention d'un poste institutionnel de chercheur stable (MER1, PAST ou PO),
 - b. l'obtention d'un poste institutionnel de post-doctorant (1A, MA),
 - c. l'obtention d'un poste institutionnel de doctorant (AD).

Ce parcours se planifie à l'échelle individuelle, mais aussi *collectivement*. C'est pourquoi la Faculté gagnerait à se doter d'une politique de la relève qui tienne compte de ces 3 niveaux.

7. Une partie non négligeable du CI semble vouloir :
 - a. que des possibilités de stabilisation existent à l'UNIL ;
 - b. que les conditions pour la stabilisation soient énoncées clairement ;
 - c. que des postes de post-doctorat permettant de se constituer un dossier solide pour une postulation à l'international à un poste de MER ou de Professeur (temps pour la publication de la thèse et le second livre, direction de mémoires, responsabilité d'un enseignement, enseignement en master, *etc.*) continuent d'exister à l'UNIL ;
 - d. que les budgets des postes d'AD soient maintenus.

R. Bionda et M. Dätwyler